



Département de TARN ET GARONNE
 Arrondissement de CASTELSARRASIN
 Canton de BEAUMONT DE LOMAGNE
Commune de
BEAUMONT DE LOMAGNE
 B.P. N° 39
 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE
 Tél. 05-63-02-32-52

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le QUATORZE FEVRIER, à 18 HEURES 15, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc DEPRINCE, Maire.**

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :
LE 07/02/2023

ETAIENT PRESENTS : DEPRINCE Jean-Luc, FRESQUET Céline, CAMBOU Pierre, LABARDE Pascal, AUDU BENALI Sandrine, ARQUIE David, MEESEMAN Evelyne, MONTIEL Marc, PERES Maryse, ROUX Pascale, MARROU Stéphane, TOUSSAINT Bertrand, BIGOU-MARTY-TURULL Béatrice, BESSOU Sonia, PERRAULT Romain, PUEYO Séverine, BOZOYAN David, TONIN Jacqueline, MAGNAU Dominique.

PROCURATIONS : BONNEFOI Jean-Claude à DEPRINCE Jean-Luc, FOURNIOLS Gilbert à TONIN Jacqueline, WYBIERALA Michel à MAGNAU Dominique.

ETAIENT ABSENTS : ROBERT Jean, PUJOL Aurélie, DIANA Corinne, MAILFERT Christian, MARSAGLIA Alex.

SECRETARE DE SEANCE : MEESEMAN Evelyne.

VOTES

Membres en exercice :	27
Quorum :	14
Présents :	19
Procurations :	3
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0

23-002 : RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **VU** l'article 107 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur publie, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés publics conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires,

- **VU** l'article 1 de l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, qui impose que cette liste indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services ; Que, pour chacun des types de prestation, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

- 1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT

- 2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;

- 3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.

TRAVAUX

Marchés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT			
Attributaire	Objet	Montant HT (en euros)	N° du marché
LOT 9 PLATRERIE POLE TEC ENTREPRISE MOMMAYOU	Marché de travaux pour le lot plâtrerie – faux plafond du pôle TEC (relancé suite à la liquidation de l'entreprise MMP de Moissac)	145 722.50	T-PA-1133718

Il convient donc de publier, sur le site internet de la commune, la liste des marchés passés en 2022 supérieurs à 40 000 €HT ainsi que le nom des attributaires tel qu'ils figurent ci-dessus.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la communication qui lui a été faite de la liste des marchés conclus en 202 par la Commune de BEAUMONT DE LOMAGNE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à publier, cette liste sur le site internet de la Commune.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 15 février 2023

Le Maire,
Jean-Luc DEPRINCE



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Toulouse peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.